

Règlement :

- Les vendeurs s'engagent à exposer de 8H à 17H30 au minimum.
- Ils s'engagent à ne causer aucune dégradation dans la salle mise à disposition pour la vente.
- Ils s'engagent à vendre des produits correspondants à la dénomination « trocs et puces » : objets d'occasion et non vendeur professionnel.
- Chaque vendeur est tenu de remplir cette attestation. En effet un particulier ne peut participer à plus de deux déballages type « troc et puces » par année civile.
- Le règlement est à joindre avec le bulletin d'inscription. L'exposant accepte que sa réservation ne soit pas prise en compte dans le cas contraire.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), (nom, prénom).....

né(e) le à

domicilié(e) (adresse complète)

déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à le.....

Signature :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou de manque d'inscriptions.

Merci de retourner ce document avant le 20 mars pour une bonne organisation. Tout retardataire s'exposerait à ce que sa demande ne soit pas prise en compte.

Bulletin d'inscription.

Troc et puces,

29 mars Guénin, Salle polyvalente.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Mail :

Nature et numéro de la pièce d'identité :

Lieu et date de délivrance de cette pièce d'identité :

Emplacement : table (1m80 puis chaque table supplémentaire 1m60 dans la mesure du stock disponible) + chaise.	Nombres d'emplacements réservés	Total	signature
5 euros la table			

Règlement par chèque à l'ordre de l'amicale laïque.

Ouverture des exposants à partir de 7H00.

Bulletin à renvoyer à : Gaëlle Bolou, 1 bis rue du petit clos, 56150 Guénin.